

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

DATE DE LA CONVOCATION

09/01/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

09/01/2018

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

PROCURATIONS : 02

L’an deux mille dix huit, le quinze janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – VALADE Pierre – GREAU Ingrid –
MILANESE Antoine – BECARY Maryse – SERE Jean-Claude – RESSIOT Didier – DUBUR
Christian – MORETTO Marie-Thérèse – DILMAN Patrick – GARCIA Rosario – DELATTRE
Brigitte – GADRAS Cécile – VOINOT Christine – JADAS Christian – FORT Daniel -
MOHAND O’AMAR Abdelbaki – MORIN Valérie – REBOUX Pierrette

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme MENTUY Christophe

Absents : M. Mme RIGAL Philippe

Procuration Mme Christine SICARD à Monsieur Antoine MILANESE
Mme Janine BOUCHERET à Monsieur Gilles LAGAÜZERE

Madame VOINOT Christine a été élue secrétaire de séance.

**Monsieur Jérôme DALLEMANS, chef de corps des sapeurs-pompiers de Ste
Bazeille donne le compte rendu d’activités 2017 du centre de secours de Ste
BAZEILLE.**

**DELIBERATION N°001/2018 OBJET : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –
PROPOSITION D’ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE
2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de
la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu le résultat de l'enquête réalisée sur ce sujet auprès de l'ensemble des parents des écoles maternelle et élémentaire en novembre 2017, dont la majorité se prononce favorablement pour un retour à quatre jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle en date du 12 décembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire en date du 12 décembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Considérant que notre commune, ne possède pas la compétence enfance et petite enfance et ne pourrait organiser les TAP sans moyens humains, techniques et financiers ;

Considérant l'intérêt des enfants, des fratries et une meilleure organisation des parents.

Pour toutes ces raisons, il convient d'harmoniser les horaires des deux écoles de la commune et revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Le travail d'élaboration du projet éducatif de territoire (PEDT) doit se poursuivre avec les membres de la communauté éducative et la municipalité qui viendra compléter cette étape.

L'organisation des temps éducatifs à la rentrée 2018/2019

La commune de Sainte-Bazeille propose l'organisation du temps éducatif suivante à compter de septembre 2018 :

1 - Horaires scolaires école maternelle :

	Horaires Matin		Horaires après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8H45	12H00	13H30	16H15

2 - Horaires scolaires école élémentaire :

	Horaires Matin		Horaires après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8H30	11H45	13H15	16H00

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

L'accueil et la prise en charge des élèves par l'Éducation Nationale se déroulent 10 minutes avant le début des cours, soit 8h20, 8h35 et 13h05 et 13h20.

3 - Organisation école maternelle :

Lundi Mardi Jeudi vendredi	
7h30 – 8h45	CLAE
8h45 – 12h00	Temps d'enseignement
12h00 – 13h30	Pause méridienne
13h30 – 16h15	Temps d'enseignement
16h15 – 17h00	Activités pédagogiques complémentaires (APC)
16h15- 18h00	CLAE

4 - Organisation école élémentaire :

Lundi Mardi Jeudi et Vendredi	
7h30 – 8h30	CLAE
8h30 – 11h45	Temps d'enseignement
11h45 – 13h15	Pause méridienne
13h15 – 16h00	Temps d'enseignement
16h00 – 17h00	-Activités pédagogiques complémentaires (APC)
16h00 – 18h00	CLAE

La réflexion et la construction du projet éducatif de territoire en cours d'élaboration préciseront les modes d'organisation, les contenus et les articulations entre les différents temps scolaires et périscolaires, dont les nouveaux temps périscolaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'article L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales

VU l'avis favorable des conseils d'Écoles maternelle et élémentaire en date du 12 décembre 2017,

Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018, et soumis à la DASEN,

L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Éducation Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Ecole maternelle

Lu – Ma – Je – Ve : 8 h 45 à 12 h puis 13 h 30 à 16 h 15

Ecole élémentaire

Lu – Ma – Je – Ve : 8 h 30 à 11 h 45 puis 13 h 15 à 16 h

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la DASEN, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 002/2018 OBJET : ACCEPTATION DEVIS France TELECOM – EFFACEMENT RESEAUX RUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE et que pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un ouvrage souterrain de communications électroniques susceptible de permettre aussi le déploiement souterrain futur d'un réseau Très Haut débit (THD) .

Secteur : Rue Jean Moulin

Il précise que ces travaux s'inscrivent d'une part dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (Sdee47) et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (Sdee47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

La propriété de l'ouvrage ainsi construit reviendrait au syndicat mixte « Lot et Garonne Numérique » qui en assumerait l'exploitation et la maintenance, de même, qu'il assurerait le déploiement du futur réseau THD.

Monsieur le Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 21 668,26 € HT, bénéficie :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

- d'une participation financière d'ORANGE d'un montant de 3 200,00 € HT
- d'une participation financière de Lot et Garonne Numérique d'un montant de 4 333,65 € HT

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à la charge de la commune s'élève à 14 134,61 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant.
- Décide de mettre en œuvre un ouvrage permettant l'accueil du réseau de télécommunication d'ORANGE et du futur réseau THD déployé par Lot et Garonne Numérique.
- Décide de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur Rue Jean Moulin, au Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47),
- Approuve et Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47,
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 003/2018 OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION FACADES EN CŒUR DE VILLE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF COORDONNE A L'ECHELLE DE VGA

Révéler le patrimoine local, sensibiliser les propriétaires privés à la nécessité de le protéger et le valoriser, améliorer le cadre de vie des résidents et renforcer l'attractivité de la commune sont autant d'objectifs poursuivis par le dispositif « Opération Façades ».

Concrètement, ce type d'Opération a pour objet d'inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation extérieure de leurs immeubles au travers l'attribution d'une subvention. Aussi, et afin de s'assurer de la qualité des travaux envisagés, il convient que les propriétaires puissent, gratuitement, s'appuyer sur une expertise tout à la fois technique et administrative prenant la forme suivante :

- définition d'un projet de travaux en adéquation avec l'état de la façade, son intérêt architectural et son environnement. A cet effet, une visite sur site est opérée

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

- réalisation d'une fiche de préconisations de travaux servant de guide au propriétaire pour établir les devis
- étude des devis et de leur conformité aux préconisations réalisées
- aide au dépôt des autorisations d'urbanisme préalables aux travaux
- aide au montage du dossier de demande de subventions, examiné devant un comité de sélection façades

Suite à la demande de certaines communes, le Président de l'Agglomération a sollicité l'ensemble des communes du Val de Garonne afin d'identifier le nombre de communes potentiellement intéressées par un tel dispositif.

10 communes ont répondu favorablement : Clairac, Cocumont, Fourques sur Garonne (à partir de 2019), Gontaud de Nogaret, Grateloup Saint Gayrand, Le Mas d'Agenais, Meilhan sur Garonne, Saint Barthélémy d'Agenais, Sainte Bazeille, Virazeil.

Les objectifs quantitatifs définis suite aux retours opérés font état d'une intervention sur une quarantaine de façades / an à l'échelle de 9 communes.

Il est proposé de retenir une durée d'Opération sur 3 ans.

L'Agglomération propose d'accompagner les communes qui en font la demande, dans leurs démarches et à mettre à disposition de ces dernières l'ingénierie nécessaire à la bonne conduite d'une telle opération. Le coût de l'ingénierie étant réparti entre les différentes communes parties prenantes du dispositif.

De même, l'Agglomération envisage une participation financière, en complément et à parité de celle apportée par les communes, auprès des propriétaires privés pour la réalisation des travaux.

La présente délibération vise donc à présenter les modalités d'intervention de la commune au titre de l'Opération Façades ; financement du suivi-animation et des aides aux travaux à destination des propriétaires.

Financement du suivi-animation :

Il est proposé que l'animation de l'Opération Façades menée à l'échelle de l'Agglomération soit calquée sur celle retenue pour la commune de Tonneins à savoir une animation fondée sur un partenariat entre la commune, le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et l'Agglomération au travers son service Habitat.

A ce titre, l'équipe opérationnelle (chargé de mission VGA et architecte-conseil du CAUE) accompagnera gratuitement les propriétaires dans la définition de leur projet de travaux jusqu'à la réalisation de ces derniers. Ces missions comprenant entre autres ; la tenue hebdomadaire de permanences à destination des propriétaires, la visite sur place des immeubles, la réalisation de préconisations de travaux, l'étude des devis, l'accompagnement administratif sur les démarches urbanistiques, le suivi des chantiers (rencontres avec les artisans), l'aide au montage des dossiers de financement, l'organisation du comité de sélection façades.

Il conviendra, en préalable, et avec le concours de la commune, que le chargé de mission VGA travaille à la définition d'un périmètre et d'un règlement d'intervention.

L'Agglomération ne disposant pas, actuellement, de l'effectif nécessaire à la conduite d'une telle Opération, il conviendra de pouvoir procéder à un recrutement. Le temps estimatif prévisionnel alloué à cette animation a été porté à 0,42ETP.

Le coût prévisionnel annuel des dépenses de suivi-animation, comprenant les dépenses opérées pour le recrutement d'un chargé de mission, l'appui technique du CAUE et des frais de communication/structure, est estimé à 20 200 € selon la répartition suivante :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Commune	population	Nb de projets objectivés/an	Coût suivi-animation au prorata population et au nb de dossiers
Clairac	2 633	5	3 155
Gontaud de Nogaret	1 672	3	1 945
Grateloup St Gayrand	467	3	1 103
Sainte Bazeille	3 279	6	3 844
Meilhan sur Garonne	1 464	5	2 317
Le Mâs d'Agenais	1 646	7	2 962
Cocumont	1 030	4	1 755
Saint Barthélémy d'Agenais	519	3	1 139
Virazeil	1 723	3	1 980
TOTAL	14 463	39	20 200

Etant précisé que le coût du suivi-animation/commune sera calculé selon une pondération fonction du nombre de façades qui auront fait l'objet d'un accompagnement par l'équipe opérationnelle et de la population présente sur chacune des communes. Le temps d'ingénierie et le cout à charge des communes seront réactualisés selon le nombre de communes s'engageant finalement dans le dispositif, et selon les mêmes modalités de calcul.

Des financements complémentaires pourraient être sollicités dans le cadre du Programme Leader sur l'accompagnement réalisé par le CAUE.

Financement des aides aux travaux :

Il est proposé que la commune apporte son concours aux travaux des propriétaires occupants ou bailleurs selon les modalités suivantes :

- Aides en faveur de la rénovation des façades : prime 1 000 €

Au titre de cette opération, Val de Garonne Agglomération apporterait une aide similaire à celle de la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver la délibération suivante,

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Le

Conseil Municipal,

Décide de lancer une Opération Façades sur la période 2018-2021, dans le cadre d'un dispositif coordonné par Val de Garonne Agglomération

Valide la participation financière de la commune aux projets de rénovation de façades selon les modalités détaillées ci-dessous :

- Aides en faveur de la rénovation des façades : prime de 1 000 €

Décide de confier le suivi-animation de l'Opération au service Habitat de Val de Garonne Agglomération en partenariat avec le CAUE et ce dans le cadre d'une convention de mise à disposition, précisant notamment les modalités financières.

Décide d'affecter une enveloppe financière annuelle de 10 000 € pour cette opération (dont 6 000 € d'aides aux travaux, et 4 000 € de financement de l'ingénierie), soit 30 000 € sur 3 ans.

Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

DELIBERATION N° 004/2018 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017 – INTEGRATION RESULTATS ASSAINISSEMENT 2016

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
001	001	Déficit d'investissement reporté Service Assainissement	3 233,00
		Total Dépenses	3 233,00

INVESTISSEMENT RECETTES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
040	1021	Dotation	3 233,00
			3 233,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
042	678	Autres charges exceptionnelles	3 233,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	35 278,00
		Total Dépenses	38 511,00

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
002	002	Excédent de fonctionnement reporté Service Assainissement	38 511,00
		Total Recettes	38 511,00

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

DELIBERATION N° 005/2018 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017.

OUVERTURE CREDITS ALLOCATION RETOUR A L'EMPLOI

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
6288 (011) : Autres services extérieurs	-130,00
64168 (012) : Personnel titulaire	130,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

VOTE

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 001 à 005

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	PROCURATION
JADAS Christian	
RESSIOT Didier	
VOINOT Christine	
FORT Daniel	
BOUCHERET Janine	Procuration à Monsieur Gilles LAGAÜZERE
MILANESE Antoine	PROCURATION
REBOUX Pierrette	
DUBUR Christian	
DELATTRE Brigitte	
MORETTO Marie-Thérèse	
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
GARCIA Rosario	
VALADE Pierre	
DILMAN Patrick	
MORIN Valérie	
GREAU Ingrid	

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018**

GADRAS Cécile	
SICARD Christine	Procuration à Monsieur Antoine MILANESE
SERE Jean-Claude	
MENTUY Christophe	
RIGAL Philippe	
BECARY Maryse	